



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire



Communiqué de presse

5 juillet 2022

Création de la communauté professionnelle territoriale de santé « Loire Forez »

Ce mardi 5 juillet 2022, l'Assurance Maladie de la Loire et l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes signent la création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé « Loire Forez » avec les porteurs du projet. Objectif : répondre plus facilement et plus efficacement à des problématiques communes ainsi qu'à des besoins spécifiques en santé constatés au sein du territoire.

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) ?

Une CPTS est une organisation territoriale au sein de laquelle plusieurs acteurs de la santé agissent et travaillent ensemble pour améliorer la santé des habitants. Elle est constituée à l'initiative des professionnels de santé qui veulent se coordonner entre eux et avec les acteurs du territoire.

LA CPTS LOIRE-FOREZ, UN ENJEU DE TERRITOIRE

Portée par trois infirmières libérales, *Claudie Morlevat, Anne-Laure Robert et Cindy Guillaumond*, la CPTS LOIRE-FOREZ réunit à ce jour, 76 professionnels de la santé libéraux, le Centre Hospitalier du Forez Montbrison et des maisons de santé. Elle travaille de concert avec les structures médico-sociales du territoire et le tissu associatif.

Au service de près de 90 000 habitants, elle entend développer des actions répondant aux besoins des patients et aux attentes des professionnels de santé installés sur son territoire :

Faciliter l'accès à un médecin traitant

La CPTS s'appuiera notamment sur le développement de la télémédecine et le déploiement de protocoles de coopération au sein des maisons et centres de santé. L'intégration d'assistants médicaux et d'infirmiers en pratique avancée sur le territoire permettra également de libérer du temps aux médecins pour se recentrer sur les besoins de leurs patientèles.

Par ailleurs, la CPTS participera au déploiement du Service d'Accès aux Soins pour organiser la mise en place d'un dispositif d'accueil de jour dédié aux soins urgents non vitaux.

Faciliter le parcours médical du patient en renforçant la coordination des soins ville-hôpital

La CPTS s'engage à améliorer la prise en charge des patients et à fluidifier leurs parcours de soins avant et après hospitalisation. Elle entend ainsi éviter les ré-hospitalisations ou les ruptures de soins. Cette démarche s'appuiera sur l'aide d'une infirmière référente qui assurera la coordination des soins entre la CPTS et l'hôpital de Montbrison.

Développer des actions de prévention

La CPTS mènera des actions de sensibilisation et de dépistage du diabète. Elle désire promouvoir l'éducation thérapeutique et inciter la population concernée à acquérir les bons réflexes pour mieux vivre au quotidien avec la maladie.

La CPTS Loire Forez souhaite également soutenir la parentalité et prévenir la dépression périnatale. Pour cela, elle compte sensibiliser les familles par le biais des sages-femmes. Elle projette enfin d'améliorer l'information transmise aux professionnels de santé en matière de ressources existantes.

Renforcer l'attractivité du Forez et accompagner les professionnels de santé dans l'exercice de leur activité

La CPTS Loire Forez souhaite souligner l'attractivité de son territoire auprès des étudiants, pour favoriser leur installation et renforcer l'offre de soins du secteur. Elle proposera ainsi des temps d'informations et d'échanges avec les élèves de la faculté de Médecine, de l'école d'infirmière et de l'école de kinésithérapie.

UN PROJET SOUTENU PAR L'ASSURANCE MALADIE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

La signature du contrat tripartite ce 5 juillet avec l'Assurance Maladie de la Loire et l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, permet à la CPTS de bénéficier de financements significatifs pour déployer ses actions et mettre en œuvre son projet de santé.

L'Assurance Maladie de la Loire versera une aide de 170 625 € pour la première année d'activité de la CPTS. Ce soutien financera deux volets : le fonctionnement de la communauté et les actions conduites dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

De son côté, l'ARS a soutenu le déploiement de ce projet de santé par le versement d'une aide de 15 000 € pour l'élaboration du projet de santé.



De gauche à droite : Ingrid CERDA, Directrice de la CPAM de la Loire ; Anne Laure ROBERT, présidente de l'association CPTS Loire Forez ; et Arnaud RIFAUX, Directeur de la délégation départementale de la Loire de l'ARS Auvergne Rhône Alpes